



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 mars 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 mars 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 07 avril 2008

**Désignation dans les organismes extérieurs - Lycées, collèges et
écoles**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Franck MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Patrick DELAUNAY - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Anne LABBE donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Jérôme BALOGÉ donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2008

DELIBERATION D20080110

SECRETARIAT GENERAL

**Désignation dans les organismes extérieurs - Lycées, collèges et
écoles**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu les articles L.421-1 à L.421-3 du code de l'éducation pour les lycées et les collèges, en application desquels le conseil d'administration comporte 1 ou 2 représentant(s) de la commune siège, selon l'effectif du CA de l'établissement ;

Vu l'article L.811-9 du code rural qui porte à un le nombre de représentant de la commune siège de l'établissement pour le LEP Horticole ;

Vu le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et notamment son article 17 qui précise que le conseil d'école est composé du Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal ;

Vu l'article 15 de la convention entre la Ville de Niort et l'UDGEC relative à la fixation du montant de la participation de la ville aux frais de fonctionnement aux écoles primaires privées sous contrat d'association (Conseil Municipal du 23 mars 2007) qui précise qu'un représentant de la ville est désigné à l'oprgane compétent pour délibérer sur le budget et le bilan des classes sous contrat ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la Ville de Niort dans ces établissements ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner les délégués de la Ville de Niort au sein des écoles, collèges et lycées conformément au tableau annexé.

Il a été procédé à ces désignations par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	11
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD